
Renvoi au comité de liquidation de l'annonce du don du citoyen Nicolas, huissier, qui dépose les titres de son office, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de liquidation de l'annonce du don du citoyen Nicolas, huissier, qui dépose les titres de son office, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 620;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36816_t2_0620_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 6 Pluviôse An II

(Samedi 25 Janvier 1794)

Présidence de VADIER

I

La séance est ouverte par la lecture d'une adresse de la société populaire de la commune de Louhans, département de Saône et Loire : elle annonce que le citoyen Nicolas, huissier, a déposé dans son sein les titres de son office, sur lesquels la nation peut lui devoir environ 2000 livres. Elle envoie ces titres à la Convention, et s'exprime ainsi au sujet de l'offrande de ce citoyen : il fait don du parchemin parce qu'il le tient du tyran; et de créance, parce qu'il est bien aise de contribuer à libérer la nation (1).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de liquidation (2).

2

Le citoyen Girard, de Narbonne, fait hommage de 500 sétérées de terre qu'il possède dans l'Étang Salin, district de Narbonne, pour être distribuées, à titre de récompense, à nos braves guerriers. Il a fait également don à la société populaire de Narbonne, de l'église neuve des ci-devant Trinitaires (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4), renvoyé au comité des domaines.

3

Les membres composant le comité révolutionnaire de Donnemarie (5) font passer à la Convention nationale l'état détaillé par chaque commune de ce canton, des dons qu'elles se sont empressées d'offrir sur l'invitation de la Convention. La totalité de ces dons est de 338 chemises, 12 paires de bas, 6 paires de souliers, 2 nappes, un essuie-main, quatre paquets de vieux linge, et 227 liv. 10 s. en argent. Ils invi-

tent la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

4

La municipalité de Pamiers prévient la Convention qu'elle a mis à la diligence de Paris, et sous l'adresse de son président, 62 mares 6 gros d'argent, provenant du superflu des églises de leur commune : elle proteste de son entier dévouement aux intérêts de la République (3). Ils ont juré de vivre libres ou mourir (4).

5

Les administrateurs du district d'Ornans écrivent à la Convention que les adjudications des biens des émigrés s'y font aux cris de *vive la République!* Six journaux de vigne de la ci-devant princesse de Marsan, estimés 13.038 liv., ont été vendus 50.175 liv. (5).

Insertion au bulletin (6).

[Ornans, 28 niv. II] (7)

« Citoyen président,

La manière dont se vendent dans notre district les biens des émigrés prouve clairement que ses habitants ne sont ni de la plaine, ni du marais et qu'ils ne craignent pas les revenants.

Le 26 de ce mois 6 journaux de vigne de la ci-devant princesse de Marsan estimés 13 038 l. ont été vendus 52 030 l.

Chaque adjudication se fait au cri de *Vive la République!* »

H. PASTEUR, ROULERS, REGNAUD, BRUTUS (*agent nat. prov.*), MUIRE.

(1) P.V., XXX, 113. Mention dans *J. univ.*, p. 1525; *M.U.*, XXXVI, 108; *C. Eg.*, n° 526.

(2) *Bⁱⁿ*, 6 pluv.

(3) P.V., XXX, 114, avec la note suivante : « Ce sont les six lingots annoncés à la séance d'hier, p. 96, 4° §. » Voir ci-dessus, séance du 5 pluv., n° 6.

(4) *Bⁱⁿ*, 6 pluv. Mention dans *J. univ.*, p. 1525 et 1526; *M.U.*, XXXVI, 107.

(5) P.V., XXX, 114. Mention dans *J. Paris*, n° 391; *M.U.*, XXXVI, 108; *C. Eg.*, n° 526; *Ann. patr.*, p. 1750.

(6) *Bⁱⁿ*, 6 pluv.

(7) C 291, pl. 930, p. 26.

(1) P.V., XXX, 113. Mention dans *C. Eg.*, n° 526 (cⁿ de Rennes).

(2) *Bⁱⁿ*, 6 pluv.

(3) P.V., XXX, 113. Mention dans *J. Sablier*, n° 1099; *M.U.*, XXXVI, 125; *J. Fr.*, n° 489.

(4) *Bⁱⁿ*, 6 pluv.

(5) Seine-et-Marne.